

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2020
DELIBERATION N° 36

*Nombre de conseillers
municipaux en exercice :*
43

*Certifié exécutoire compte
tenu du dépôt au titre du
contrôle de légalité et de
l'affichage en mairie le*

Le Maire

L'an deux mil vingt, le treize février, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h35.

Présents : M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBE, Mme BISAUTA, M. SOROSTE, Mme LAUQUE, MM. NEYS (jusqu'à 19h38), UGALDE, LACASSAGNE, Mmes DUHART, CASTEL, MARTIN-DOLHAGARAY, MM. AGUERRE, ESMIEU, Mme LANGLOIS, MM. SALDUCCI, POCQ, ARCOUET, SALANNE, Mmes BRAU-BOIRIE, MEYZENC (à partir de 17H40), M. ESCAPIL-INCHAUSPE, Mme TAIEB, M. LAIGUILLON, Mme BENSOUSSAN, MM. BOUTONNET, DAUBISSE, Mme LARRE, M. PARRILLA-ETCHART, Mmes ARAGON, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO, BERGE, PALLAS, ARTIAGA, IRIART et Mme LEUENBERGER.

Absents représentés par pouvoir :

M. NEYS par Mme DURRUTY (à partir de 19h38) ; Mme JUZAN par Mme DUHART ; Mme MEYZENC par Mme DURRUTY (jusqu'à 17H40) ; Mme CANDILLIER par M. ARCOUET ; M. MASSONDE par Mme TAIEB ; Mme PICARD-FELICES par M. ETCHETO.

Secrétaire :

M. BOUTONNET.

Entendu le rapport de M. Esmieu,

OBJET : MARCHES PUBLICS – Education - Acquisition garantie et maintenance du matériel électroménager destiné aux écoles primaires et aux crèches municipales de la ville de Bayonne – Signature des accords-cadres.

Les agents du service éducation et de la petite enfance utilisent pour les repas de midi des enfants des armoires frigorifiques, des fours de remise en température et des lave-vaisselles. Quant aux crèches municipales, elles utilisent pour la restauration des plaques électriques de cuisson et pour l'entretien du linge des lave-linges et des sèche-linges.

En vue de prévenir d'éventuelles pannes, les appareils en fonctionnement doivent faire l'objet d'une maintenance. En outre, il convient d'acquérir du nouveau matériel afin de remplacer certains équipements devenus vétustes ou obsolètes, d'homogénéiser le matériel existant dans les écoles et les crèches de même taille et entre les 2 rives. Enfin, d'assurer la continuité du service au vu de l'augmentation des effectifs des écoles et des crèches.

Une consultation a été lancée sous forme d'un appel d'offres ouvert européen en vue de conclure des accords-cadres avec maximum pour chacun des lots mentionnés ci-dessous.

La décomposition des lots est la suivante :

Lots	Désignation	Maximum en € HT/ an
01	Acquisition et garantie des armoires frigorifiques	18 000
02	Acquisition et garantie du matériel de cuisine destiné à la préparation des repas	31 000
03	Acquisition et garantie des lave-vaisselle	34 000
04	Acquisition et garantie du matériel destiné à l'entretien du linge	25 000
05	Maintenance du matériel électroménager existant	14 000

La commission d'appel d'offres réunie le 06 février 2020 a attribué les marchés publics de la façon suivante :

Lot	Désignation	Attributaires pressentis	Montant du devis en € HT
1	Acquisition et garantie des armoires frigorifiques	ESSOR	14 960
2	Acquisition et garantie du matériel de cuisine destiné à la préparation des repas	ESSOR	26 575
3	Désignation	ESSOR	23 970
4	Acquisition et garantie du matériel destiné à l'entretien du linge	ESSOR	21 570
5	Maintenance du matériel électroménager existant	ESSOR	7 500

Ces offres ont été classées en première position au regard des critères de jugement des offres indiqués dans le règlement de la consultation et repris ci-dessous :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40 %
2-Valeur technique	60 %

Il est demandé au conseil municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés publics à intervenir aux conditions décrites ci-dessus avec la société ESSOR,
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement desdits marchés publics.

Ont signé au registre les membres présents.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne